



J'ai rater mon audience correctionnelle

Par **virginie13008**, le **12/10/2017 à 08:59**

bonjour j'ai etait jugée a defaut en 2012 pour un recel de telephone j'ai fait appel je me suis trompée de date j'ai rater l'audience le4 octobre comment dois je faire??MERCI POUR VOS REPONSE JE SUIS INQUIETE

Par **amajuris**, le **12/10/2017 à 10:10**

bonjour,rnsi vous avez été convoqué régulièrement et que vous ne vous êtes pas présenté à l'audience, le jugement sera rendu et ce sera un jugement dit contradictoire sans possibilité de faire opposition.rnsalutations